Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

+ *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.

+ *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.

+ *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.

+ *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via `http://books.google.com`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

PAMFLET
25926

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉVOLTE DE LA BELGIQUE

en Septembre 1830.

EXPOSÉ

DE SES CAUSES ET DE SES CONSÉQUENCES;
PAR DES BELGES, AMIS DE LEUR PAYS.

Koninklijke Bibliotheek te 's-Gravenhage.

I 12

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉVOLTE DE LA BELGIQUE

en Septembre 1830.

EXPOSÉ

DE SES CAUSES ET DE SES CONSÉQUENCES;

PAR DES BELGES, AMIS DE LEUR PAYS.

DE L'IMPRIMERIE DE STEVEN, AINÉ.

Digitized by Google

Digitized by Google

Les évènemens dont le midi des Pays-Bas est, en ce moment, le théâtre, sont si extraordinaires par la manière dont ils ont pris naissance et dont ils se sont développés, leurs causes sont généralement si peu connues et leurs conséquences sont déjà et peuvent encore devenir si graves, non seulement pour le pays même, mais pour l'Europe entière, qu'il est d'une haute importance de fixer l'opinion publique sur eux.

En entreprenant cette tâche, nous en sentons toute la difficulté; mais si nos moyens nous laissent sous quelques rapports au dessous, nous remplirons du moins consciencieusement la première de toutes les obligations qui sont imposées à quiconque s'adresse au public, celle d'être juste et vrai.

Les peuples se soulèvent, dit-on, quand ils sont trop heureux, ou trop malheureux : on ju-

Digitized by Google

gera par le tableau que nous allons tracer de la situation de la Belgique lequel de ces deux cas existait, au moment où elle a été soulevée contre l'ordre légal. Il est notoire que l'industrie manufacturière et le commerce avaient pris, depuis quelques années, dans les Provinces méridionales un essor inconnu jusqu'alors. De toutes parts des édifices magnifiques s'élevaient pour recevoir de nouveaux établissemens d'industrie. Les capitaux étaient abondans et par conséquent le taux de l'intérêt avantageux aux opérations commerciales; nos maisons de commerce jouissaient d'un grand crédit dans l'intérieur et sur les places étrangères, crédit que le gouvernement favorisait, en s'empressant de venir au secours des établissemens qui éprouvaient des embarras momentanés. Il restait encore à désirer un traité de commerce avec plusieurs pays étrangers: peu de personnes ignorent que des négociations étaient entamées pour y arriver. L'agriculture se rémettait aussi des suites de la détresse où elle s'était trouvée de 1820 à 1824.

Des routes et des canaux s'ouvraient dans toutes les directions; d'autres étaient projetés en grand nombre. Dans toutes ces entreprises le gouvernement prenait une partie des frais à sa charge, et presque toujours le Roi y concourait encore par sa fortune particulière.

Les villes et même les plus petits bourgs s'em-

Digitized by Google

bellissaient et offraient de plus en plus un aspect d'aisance qui frappait tous les étrangers.

Mais ce qui était surtout un objet d'admiration pour tout le monde, c'est la ville de Bruxelles, qui, en peu d'années, s'était aggrandie et embellie d'une manière sans exemple dans aucun pays: nous étions, nous Belges surtout, fiers de voir notre capitale s'élever et prospérer ainsi, et les provinces ne regrettaient plus ni les sacrifices que le Gouvernement fesait pour elle, ni les sommes considérables que leurs habitans y dépensaient, pour satisfaire leurs gouts ou leurs fantaisies.

Il résulte de ce tableau, dont personne ne voudra sans doute contester l'exactitude, que sous le rapport de nos intérêts matériels, il n'y avait pas de motifs pour nous insurger; les charges publiques étaient à la vérité assez fortes pour les villes; (depuis l'abolition de l'impôt sur la mouture, les campagnes n'ont jamais moins payé) mais ce qui prouve qu'elles n'étaient pas insupportables, c'est le petit nombre de moyens coërcitifs qu'il fallait employer, pour en obtenir l'acquittement.

Nous nous expliquerons ailleurs sur quelques choix malheureux que l'on avait faits dans les matières imposables et sur divers points de législation financière qui n'obtenaient pas l'assentiment public, mais qui bien assurément n'é-

Digitized by Google

taient pas de nature à motiver une insurrection.

Quant à nos intérêts moraux, ils n'étaient pas plus en souffrance que les autres. L'instruction publique inférieure avait acquis une étendue et un perfectionnement inconnus dans beaucoup d'autres pays: il y avait pour l'enseignement supérieur non seulement suffisance mais même luxe. Le trésor acquittait pour les diverses branches d'instruction publique des sommes considérables, ainsi que pour les établissemens où les beaux arts étaient enseignés. L'exercice des cultes était libre comme l'air, et pour éviter tout reproche d'intolérance, on est allé jusqu'à souffrir l'infraction manifeste, de la part du clergé, de plusieurs dispositions essentielles du concordat de 1801. Il était pourvu avec beaucoup plus de générosité qu'en France même aux besoins du clergé catholique. La liberté individuelle et le droit de propriété étaient religieusement respectés, et pour ce qui concerne la liberté de la presse, elle était telle que les écrivains périodiques et autres, tout en en réclamant l'extension, pouvaient en faire et en faisaient presque toujours impunément le plus déplorable abus.

Il résulte de cet état de choses incontestablement vraies, que les causes du soulèvement de la Belgique, n'existaient réellement pas dans les intérêts matériels, ou moraux, de l'immense majorité de la nation Belge. Il faut donc les cher-

Digitized by Google

cher ailleurs; il ne nous sera pas difficile de les trouver.

Pour les indiquer avec précision et dans leur ordre naturel, nous devons remonter à l'époque de la création de notre Royaume.

Nous ne nous étendrons pas sur les graves embarras qui devaient résulter pour le gouvernement du nouvel état, de l'exiguité du territoire, que le congrès de Vienne lui avait assigné, du défaut de bonnes frontières, de la conservation de l'intégralité des dettes publiques, de la nécessité d'entretenir et d'occuper un nombre de places fortes hors de proportion avec sa population; nous ne nous étendrons pas sur ces divers sujets, disons nous, parcequ'ils n'ont que peu ou point figuré, parmi les griefs que nos aggraviados articulaient successivement contre l'ordre existant des choses.

Nous allons donc passer à l'énumération et à l'examen de ceux là; mais nous devons faire observer auparavant, qu'il existait en Belgique, dès la création de notre Royaume, deux partis alors très distincts: l'un se composait d'une portion notable du clergé et de l'ancienne noblesse et à sa tête se trouvait la trop fameuse milice spirituelle supprimée par Clément XIV et rétablie par Pie VII. L'autre parti diamétralement opposé au premier, était formé d'hommes professant à divers degrés des principes de libéralisme.

Digitized by Google

Dès que la loi fondamentale fut proposée, le clergé et la noblesse firent tous leurs efforts pour en empêcher l'adoption, parceque d'une part elle accordait la liberté de conscience et confiait spécialement au gouvernement le soin de l'instruction publique; et que de l'autre elle ne satisfaisait pas assez amplement les prétentions des nobles qui demandaient le rétablissement de leurs anciens priviléges.

L'éloignement des ecclésiastiques pour le nouveau pacte fondamental était si fort, que, pendant plusieurs années, ils refusaient l'absolution aux fonctionnaires qui lui avaient prêté le serment d'obéissance.

Les libéraux au contraire, du moins la très grande majorité, se montraient disposés en faveur du nouvel ordre des choses et leurs feuilles faisaient à celles du parti adverse, (alors l'écho de toutes les doctrines absolutistes que les journaux de la congrégation prêchaient en France,) une guerre des plus animées.

Cependant l'opposition clerico-nobiliaire paraissait se calmer au bout de quelques années, le serment à la loi fondamentale était consenti par elle, moyennant des restrictions peu importantes; elle semblait, dès ce moment, si bien s'accommoder de notre ordre politique, que souvent elle soutenait le pouvoir contre les attaques brutales que l'ultra-libéralisme dirigeait contre lui.

Digitized by Google

Mais sous cet apparent attachement à des idées générales d'ordre public elle cachait des vues qui ne devenaient patentes, que quand il était trop tard pour en prévenir la réalisation. La congrégation avait d'abord fait jeter dans la carrière des affaires publiques autant de ses membres qu'il était possible d'y faire entrer. Puis, au moyen de ces auxiliaires, elle cheminait rapidement vers le principal objet de ses vœux secrets, le monopole de l'instruction publique que les disciples de St. Ignace ont de tout temps et dans tous les pays regardé comme un droit inhérent à leur institution et comme le seul moyen de façonner les hommes à la domination sacerdotale.

Ses efforts ne tardèrent pas à être couronnés de nombreux succès: les frères dits de la doctrine chrétienne formant le degré le plus inférieur de la congrégation, étaient attirés de France et répartis sur divers points de la Belgique, pour l'instruction des enfans des classes peu aisées; des couvents de femmes subordonnés à la même congrégation se multipliaient dans les provinces méridionales, pour l'éducation des enfans du sexe féminin: enfin de toutes parts on voyait s'élever des écoles particulières supérieures dirigées par les hommes du même parti qui en France s'était déjà emparé de l'instruction de la jeunesse.

A mesure que ces établissemens se formaient,

Digitized by Google

ceux placés sous la direction immédiate du Gouvernement étaient discrédités, décriés comme impies et abandonnés peu-à-peu par les élèves.

Dès lors il fallait renoncer pour toujours à l'espoir de procurer à nôtre jeunesse une éducation nationale et se résigner à lui voir inculquer les principes les plus contraires à notre ordre social, tels que les feuilles congréganistes les professaient en France et chez nous.

Cet état de choses avait fait naitre des plaintes vives et nombreuses de la part de toutes les personnes sincèrement attachées à nos institutions. Vainement les hommes initiés dans les secrets du parti anti-constitutionel soutenaient-ils dans les chambres et ailleurs qu'il n'existait pas de Jésuites dans notre pays, vainement les Journaux dévoués à ce parti répétaient-ils les mêmes assurances, on savait trop bien que la compagnie avait fait en Belgique de nombreuses recrues de robe longue et de robe courte.

D'ailleurs l'exemple de ce qui existait dans le Royaume voisin où un ministre avait aussi déclaré publiquement: *que la France ne renfermait pas de Jésuites*, tandis qu'au vu et au su de tout le monde et d'après son aveu postérieur même, il y en avait dans plusieurs départemens; cet exemple, disons-nous, était là et ajoutait encore à la conviction des véritables amis des lumières.

Digitized by Google

Les plaintes de ces derniers redoublant, le Gouvernement avait cru devoir y faire droit et avait rapporté en conséquence les arrêtés de juin 1825. Dès ce moment, la congrégation lui avait juré une guerre à mort et l'annonçait par les cris de fureurs de ses feuilles. Celles de France dévouées au même parti, telles que *la Gazette*, *la Quotidienne*, *le Drapeau blanc*, *l'Etoile* etc., ne demeuraient pas en reste: leurs pages contenaient journellement les plus grossières invectives, les plus absurdes calomnies, non seulement contre le Gouvernement, mais contre la personne même du Roi.

C'est de cette époque que date le projet du parti congréganiste de renverser le pouvoir public. Les développemens en étaient dirigés du dehors; nous sommes même portés à croire que ceux qui y coopéraient au dedans, ignoraient, à de bien faibles exceptions près, le but vers lequel on les poussait.

La guerre une fois devenue ouverte, le parti s'armait de tous les moyens imaginables pour s'en assurer le succès; celui de fanatiser les masses ignorantes et de supposer au Gouvernement des projets hostiles contre la religion Catholique, n'était surtout pas négligé.

Cependant ces efforts étaient contre-balancés alors par la satisfaction que manifestait toute la portion libérale de la population sur les arrêtés

Digitized by Google

qui venaient de déposséder la congrégation du monopole de l'enseignement qu'elle avait déjà en grande partie acquis.

Malheureusement il existait des sujets de mécontentement que la presque généralité de la population partageait: nous voulons parler de diverses lois financières qu'on avait rendues en 1822, notamment celles qui établissaient un impôt sur la mouture et l'abbatage. Avant la suppression des écoles congréganistes, les Journaux de ce parti s'étaient prononcés clairement, ainsi que ceux des autres nuances d'opinions, mais avec modération contre ces impôts; il n'en était plus ainsi dès qu'on avait touché à l'arche sacrée; alors il n'y avait plus de langage assez violent pour exprimer leur haine et la faire partager aux masses contre les impôts, dont je viens de parler et successivement contre tout notre systême financier, qui en effet, il faut le dire, laissait beaucoup à désirer.

L'absence d'une convention avec le St. Siège, pour règler les affaires de l'église des Pays-Bas, était pour la congrégation un autre sujet de déclamations journalières et véhémentes.

Depuis longtemps cette convention était l'objet de négociations avec la cour de Rome; pour imprimer à celles-là une marche plus rapide, le Gouvernement avait nommé un ambassadeur extraordinaire.

Digitized by Google

L'acte conclu, après des discussions prolongées, entre le Pape et cet agent est connu et il n'entre d'ailleurs point dans notre sujet de l'examiner ni de le qualifier; mais nous devons constater comme un fait que d'une part il ne changeait rien au plan hostile dont la congrégation poursuivait sans relâche l'exécution contre le Gouvernement et que de l'autre, il indisposait la presque totalité des hommes des diverses nuances de libéralisme.

Les concessions accordées aux prétentions ultramontaines par le rapport des arrêtés de juin 1825 et par la suppression du collège philosophique ajoutaient encore au mécontentement de ces derniers.

Enfin les poursuites judiciaires que l'on avait dirigées contre quelques écrivains ultra-libéraux et les condamnations qui s'en suivaient, rendaient décidement ennemis du Gouvernement tous ceux qui avaient la nuance d'opinion, à laquelle ces écrivains appartenaient.

Dans cet état des esprits, la congrégation, toujours attentive à la marche des évènemens et habile à profiter de ceux qui pouvaient lui devenir utiles, se sentant d'ailleurs trop faible pour opérer seule le renversement de nos institutions, a jugé qu'une alliance avec le libéralisme exagéré pouvait la conduire à son but.

Il ne dépendrait que de nous de faire connai-

Digitized by Google

tre ici les hommes qui ont le plus puissamment contribué à cette monstrueuse réunion d'élemens hétérogènes ; mais voulant éviter dans notre exposé des évenemens toute personnalité, nous nous abstenons de les nommer, espérant du reste que d'autres personnes encore mieux instruites que nous des particularités de cette odieuse trâme, se chargeront un jour de les signaler à l'exécration publique, ainsi que les autres auteurs principaux des innombrables maux qui désolent en ce moment notre Patrie.

Nous nous bornerons donc à établir que l'alliance entre le parti congréganiste et les ultra-libéraux a été conclue au commencement de l'année 1828. Pour augmenter le nombre de ses partisans et de ses dupes, cette hideuse ligue a pris le titre pompeux d'association constitutionnelle.

Il est essentiel de faire remarquer qu'il était convenu entre les associés, que lorsque leur but commun serait atteint, ou en d'autre termes, lorsque l'édifice social serait renversé, chaque parti reprendrait sa direction particulière; ce qui, soit dit en passant, procure au pays la perspective de payer les frais d'une guerre que les Jésuites et les Jacobins ne manqueraient pas de se déclarer, lorsque celle qu'ils font maintenant au Gouvernement, serait terminée en leur faveur.

Digitized by Google

L'union formée des deux factions se mit de suite en devoir de corrompre et de fausser l'une après l'autre, nos institutions et nos libertés, pour les renverser ensuite.

A cette fin elle commença par s'emparer presqu' exclusivement de la presse périodique et ralliant à elle les écrivains les plus fougueux, les plus passionnés et les plus pervers et enfin tous ceux que des amours-propres froissés, des prétentions non satisfaites avaient rendus ennemis du Gouvernement, elle ne tarda pas á changer la liberté de la presse en une licence effrenée, en un honteux dévergondage qui attaquait en style de halles avec un cynisme, dont les annales de la ligue n'offrent pas d'exemples, tout ce que les sociétés civilisées ont de plus respectable et de plus sacré.

Aussitôt que l'union était en possession de la presse périodique, elle mettait tous ses soins á fausser le systême électoral, afin de dominer les choix de manière à faire entrer dans les fonctions électives le plus grand nombre possible de ses membres. A cette fin elle lançait ses écrivains sur les candidats des autres nuances d'opinions pour les déprécier, vilipender et calomnier: de leur coté, les électeurs dans ces divers degrés étaient par elle circonvenus, subtilisés, menacés dans tous leurs intérêts, en un mot tous les moyens que l'audace et l'astuce pou-

Digitized by Google

vaient suggérer étaient employés pour dominer les choix.

L'ordre équestre institué pour le maintien du principe monarchique prenait une direction toute opposée; les saines opinions y étaient comprimées, c'était chose curieuse que d'entendre de nobles marquis, comtes, ou barons balbutier le mot liberté et essayer le jargon révolutionnaire de 1793, eux qui, en 1815, trouvaient notre pacte fondamental trop avantageux à l'élement démocratique, et le repoussaient principalement pour cette raison.

La même influence pernicieuse s'étendait aussi sur les états provinciaux: peu-à-peu les hommes indépendans n'y formaient plus qu'une minorité qui luttait cependant courageusement, et quelquefois avec succès, là où elle était convenablement appuyée par les premiers agens du pouvoir; mais en thèse générale les assemblées provinciales devinrent successivement de véritables clubs, où les motions les plus extravagantes trouvaient un favorable accueil. Ne reconnaissant plus de bornes à leurs attributions, par la fausse interprétation qu'elles donnaient à l'article de la loi fondamentale qui les autorise à appuyer les intérêts de leurs provinces auprès du Roi et des chambres, les assemblées s'arrogeaient un droit d'initiative dans toutes les affaires d'intérêt général et demandaient que telle

Digitized by Google

loi fut rendue, telle autre rapportée ou modifiée, suivant que l'intérêt de l'union semblait le réclamer.

Elles poussaient l'extravagante idée de leurs pouvoirs, au point de suspendre l'exécution de quelques actes émanés de l'autorité suprême. Il est superflu de faire observer que dans un pareil état de choses il n'y avait plus d'indépendance possible pour les membres des Etats Généraux; aussi ceux qui voulaient s'affranchir de cette ty rannie étaient-ils, pour nous servir des expressions des journaux de la ligue, *honnis* et *baffoués*.

C'était au sein de ces mêmes assemblées qu'on avait agité d'abord les questions de liberté illimitée de l'enseignement et de la presse, du rétablissement du Jury, de la responsabilité ministerielle etc., avant d'en faire l'objet du *pétitionnement et repétitionnement* (termes des Unionistes) auxquels des masses ignorantes, séduites ou trompées ont été amenées.

C'est ici le moment de parler de l'abus scandaleux qui a été fait par l'union du droit précieux que notre parti social assure à chaque citoyen, celui d'exprimer ses vœux sur des objets d'intérêt public, ou de réclamer contre des actes, dont il croirait avoir à se plaindre.

Pous en imposer d'une part au Gouvernement et pour pousser de l'autre jusqu'à ses dernières conséquences le systéme de désaffectionnement que l'on avait conçu, on faisait intervenir la foule,

Digitized by Google

pour obtenir le redressement de ce que la ligue appelait les griefs de la nation. En conséquence ses émissaires parcouraient les villes et les campagnes avec des pétitions fabriquées d'avance et les faisaient signer par des individus dont les dixneuf vingtièmes étaient hors d'état d'en comprendre le contenu et dont beaucoup même n'avaient jamais entendu nommer les objets pour lesquels on les obligeait de pétitionner.

Comme on n'attachait de l'importance qu'au nombre, on faisait signer des femmes, des enfans, des domestiques, et au besoin on signait pour eux.

La liberté illimitée de l'enseignement et de la presse, le Jury, la responsabilité ministérielle, le rapport de l'arrêté du 15 avril 1815 etc. ne les intéressant guères, on leur répondait, quand ils s'avisaient de s'informer du contenu des pétitions, qu'elles avaient pour objet le maintien de la Religion Catholique, la diminution des contributions, l'abolition du service de la milice, de l'impôt sur l'abattage et sur la mouture. Il n'est pas hors de propos de faire oberver que la suppression de ce dernier impôt était déjà promise, même arrêtée par le Gouvernement, quand on faisait encore pétitionner contre lui.

Quelque peu considérable qu'ait été le nombre des signataires, eu égard aux efforts que l'on avait faits pour le grossir, il est hors de doute

Digitized by Google

qu'il eut encore été bien moins grand, sans les moyens de contrainte que l'on a employés pour obtenir des signatures. Le fermier de tel noble était menacé d'être renvoyé, si lui et les siens ne signaient pas; un débiteur ne pouvait pas s'y refuser, s'il ne voulait pas s'exposer à être poursuivi: les artisans, les bouchers, les boulangers, les brasseurs, les boutiquiers, enfin tous ceux qui exerçaient une profession, ou faisaient un trafic quelconque étaient avertis qu'ils perdraient la pratique de leurs nobles chalands, si leurs noms ne figuraient pas au bas des pétitions.

C'est à l'aide d'aussi basses, d'aussi honteuses manoeuvres que l'on a poussé les pétitionnement et repétitionnement au point où ils l'ont été; des milliers de témoins l'attesteront un jour, il nous est pénible de devoir mentionner ici, comme un fait, que beaucoup d'ecclésiastiques ayant charge d'ames, ont profané et prostitué leur ministère jusqu'à le faire intervenir en faveur de ces saturnales révolutionnaires.

Des pétitions qui devaient leur existence à de si condamnables menées auraient sans doute mérité qu'on les repoussât avec indignation: cependant la 2.e chambre s'en occupait longuement, et de son coté le Gouvernement se montrait disposé à faire droit à plusieurs plaintes plus ou moins fondées et même à d'autres, qui, à notre avis, ne l'étaient point.

Digitized by Google

L'impôt sur la mouture fut aboli; l'arrêté du 10 avril 1815, ainsi que celui qui interdisait l'usage de la langue française dans les provinces Flamandes furent rapportés; une loi qui accordait à la presse la liberté la plus large fut rendue; mais l'effrenée licence qui en résultait en avait nécessité plus tard la modification. Les résultats peu satisfaisans de ces changemens sont connus de tous ceux qui ont observé la marche des écrivains périodiques. La prochaine suppression de l'impôt sur l'abattage était annoncée, ainsi que l'amélioration de la Législation sur la contribution personnelle et les patentes; les accises sur les distilleries et les brasseries devaient également subir une révision, toutes ces améliorations devaient être discutées dans la session d'Octobre de la présente année. L'impôt sur le café, contre le rétablissement duquel les Provinces septentrionales s'étaient si longtemps défendues avait été consenti aussi. Nous avons déjà dit plus haut que les arrêtés de 1825 concernant l'instruction publique avaient été rapportés et le collège philosophique fermé.

Nous ajouterons qu'un arrêté postérieur a accordé aux évêques un droit qu'ils n'ont dans aucun pays, celui de regler l'éducation et l'instruction des jeunes élèves, comme ils le jugent convenable.

Enfin par un autre arrêté, le roi, nonobstant

Digitized by Google

que les chambres eussent déclaré dans leur session de 1829 qu'il convenait d'attendre un moment plus opportun pour la discussion d'une loi sur l'instruction publique, le Roi, disons-nous, a malgré cette déclaration, rendu un arrêté sur l'enseignement public qui accordait des latitudes si grandes dans cette matière à la faction qui veut à toute force y dominer, que tous les vrais amis des lumières, tous les hommes qui professent des principes libéraux modérés, en ont été profondément affligés.

Nous pourrions terminer cette série de concessions par des réflexions sur les facilités qui paraissent avoir été laissées à la cour de Rome dans la nomination des évêques; mais nous croyons prudent de ne point nous appésantir quant à présent sur ce sujet délicat.

Nous n'avons pas encore parlé d'un reproche que l'on a souvent articulé contre le Gouvernement et qui dans ces derniers temps, a joué un grand rôle; c'est celui d'avoir confié par préférence des places dans le Midi à des habitans des provinces du Nord. Nous pouvons affirmer que dans la plupart des Provinces le reproche ne trouve pas d'application; nous ferons toutefois observer, en thèse générale, que si dans quelque Provinces du midi, il y a eu beaucoup de fonctionnaires venus du Nord; la cause principale en peut dater des années 1815, 1816 et

Digitized by Google

1817, où l'opposition déraisonnable du Clergé au serment prescrit par la loi fondamentale, avait rendu rares les candidats propres à remplir des fonctions publiques.

D'un autre coté n'avait-on pas perdu de vue ou plutôt n'affectait-on pas d'ignorer que beaucoup de Méridionaux, surtout de notre Province, étaient aussi et sont encore employés dans le Nord?

Un autre sujet de plainte fut le placement de la haute Cour à la Haye. Cette mesure était sans doute dans les attributions de la couronne; cependant nous ne serions pas francs, si nous n'avouions pas que nous avons vivement regretté, pour plus d'une raison, qu'elle ait été prise et que l'intention qui parait avoir existé de placer la haute Cour dans une ville plus rapprochée du centre du Royaume n'ait point été réalisée.

Toutefois il y avait matière à indemniser amplement le Midi: depuis longtemps des voeux avaient été manifestés pour que les administrations de l'industrie, des mines et des affaires du culte catholique, fussent transférées à Bruxelles, où elles auraient été plus rapprochées des objets de leurs attributions; rien ne présageait que ce changement n'aurait pas été effectué dans l'intérêt des Provinces méridionales: mais le génie du mal en a décidé autrement et a renversé bien d'autres espérances.

Digitized by Google

Du reste on était autorisé à croire que les nombreuses et importantes concessions, dont nous venons de faire l'énumération, calmeraient du moins la ligue, si elles ne la désarmaient pas.

Les hommes de bonne foi se trompent souvent, quand ils veulent calculer la marche des passions politiques ; ce cas leur est arrivé ici : les ligueurs devenaient plus audacieux et plus furieux, à mesure que le gouvernement cherchait à satisfaire leurs exigences : ils voulaient autre chose que le redressement *des prétendus griefs de la nation ;* le renservement de l'ordre social était, depuis le commencement de la lutte, le but de leurs constans efforts.

Néanmoins ils en étaient encore bien éloignés, malgré tous les moyens qu'ils avaient employés pour y disposer les esprits, mais par malheur pour notre patrie, un évènement est venu les en rapprocher, eu Juillet dernier. Le Gouvernement de Charles X, poussé violemment contre la charte par les mêmes hommes qui, depuis 1815, travaillent à la ruine de la nôtre, succomba à sa folle et repréhensible entreprise et Louis-Philippe fut appelé sur le trône de France.

Certes l'exemple de ce qui était arrivé dans le royaume voisin ne devait trouver aucune application dans notre pays, qui était précisement dans une situation toute opposée : là le Roi, égaré par une faction ennemie de toutes les in-

Digitized by Google

stitutions généreuses, voulait renverser la constitution, et ici le monarque la défendait contre les attaques que lui livrait dès son origine, la même faction renforcée depuis quelques années, par celle des Jacobins.

La différence complète dans la situation des deux pays, n'arrêtait pourtant pas l'union, et la manière dont elle avait résolu d'opérer la révolte, la dispensait effectivement d'y faire attention.

Cependant rien n'annonçait la probabilité d'un grand bouleversement dans les Provinces du midi, et tout le monde pensait que les évènemens possibles se borneraient à quelques tentatives de la part des malveillans pour troubler l'ordre public.

Il est vrai que la ligue avait successivement faussé toutes nos institutions, ainsi que nous croyons l'avoir démontré plus haut, et que par ses Journaux elle avait répandu le désaffectionnement parmi une partie de la population contre le Gouvernement; mais l'état de prospérité qui régnait parmi nous, écartait de l'esprit de l'immense majorité des habitans toute idée de bouleversement de l'ordre public: tous ceux qui exerçaient une industrie, un commerce, ainsi que la plupart des propriétaires, auroient reculé d'horreur devant le mot *révolte*, sachant très bien que dans un semblable événement chacun d'eux ne pouvait qu'y perdre.

Digitized by Google

L'on se convaincra aisément de l'exactitude de ce que nous venons d'avancer, quand on voudra se représenter l'énormité des capitaux qui se trouvaient engagés sur toute la surface de nos Provinces, soit dans des entreprises industrielles, soit dans d'autres qu'il serait trop long de mentionner ici.

La pensée de la révolte n'existait donc que chez l'union. Il est même probable que bien des membres laics ignoraient le but vers lequel on les fesait marcher et qu'ils croyaient qu'il ne s'agissait pas de renverser le gouvernement, mais seulement de lui arracher des concessions dans l'intérêt de la nuance d'opinion à laquelle ils appartenaient : il n'y avait par conséquent dans cette masse des citoyens, qui, à proprement parler, forment partout la société, ni besoin ni désir de se soulever. Au contraire tout leur rendait le calme nécessaire et précieux.

Comment, demandera-t-on, était-il donc possible de mettre en révolte un pays où les esprits étaient ainsi disposés ?

En effet l'entreprise devait paraitre impraticable : mais l'union compte dans son sein des hommes féconds en moyens de troubler la paix des nations, quand l'exige l'intérêt de la compagnie à laquelle ils appartiennent plus spécialement : voici la tactique astucieuse qui à été suivie, pour jouer la parodie des évenemens de Paris du mois

Digitized by Google

de Juillet dernier et pour nous plonger dans l'abyme des maux où nous nous trouvons.

On a d'abord commencé par soudoyer à Bruxelles une centaine d'individus d'une classe que partout, où l'autorité n'est pas sur ses gardes, il est facile à des agitateurs de mettre en mouvement: ces misérables ont répandu la terreur dans la capitale par les excès auxquels ils se sont livrés dans la nuit du 25 au 26 août: l'impulsion une fois donnée, leur nombre se grossissait à vue d'oeil dans la journée du 26; sous prétexte de rétablir l'ordre, on appelait la bourgeoisie aux armes; mais dès qu'elle était réunie, on lui notifiait que son armement avait un but bien plus élevé que de celui de faire la police; qu'il s'agissait de profiter de la circonstance pour demander le redressement des griefs et qu'il ne fallait plus déposer les armes, que lorsque le Gouvernement aurait fait droit à toutes les plaintes.

Les hommes des basses classes que l'on s'était hâté d'armer en même temps, appuyaient cette notification des agitateurs, et force était à la bourgeoisie, proprement dite, de rester dans cette attitude hostile contre le pouvoir public, elle qui ne croyait s'armer que pour le rétablissement de l'ordre.

A Louvain et à Liège les choses s'étaient passées à peu près de la même manière, sauf que dans cette dernière ville, il n'y avait pas même

Digitized by Google

eu d'émeute à ce que l'on nous a assuré, et qu'à l'arrivée de la nouvelle des évenemens de Bruxelles, une commission dite de sureté publique y a organisé la révolte sous les yeux de l'autorité qui s'était laissée entrainer à la créer éventuellement pour la répression des désordres que l'on appréhendait, et à la composer du moins en grande majorité, des membres les plus actifs et les plus influens de l'union.

Les villes insurgées ayant envoyé des députations au Roi, pour lui notifier les conditions sous les quelles elles déposeraient les armes, S. M. avait jugé à propos de convoquer extraordinairement les Etats Généraux, pour le 13 Septembre, à l'effet de délibérer sur l'objet des demandes formées.

Nous n'entrerons pas dans le détail de ces dernières, parceque bientôt les chefs du mouvement les ont abandonnées, pour arriver à d'autres, dont il sera parlé ci-après.

Entre-temps la révolte se consolidait et s'étendait de commune en commune: partout on remuait la lie de la société et on la fesait remonter à la surface, ou, en d'autres termes, partout on soulevait et armait les classes inférieures, pour dominer et tyranniser les autres: enfin partout on prêchait ouvertement la haine contre le Gouvernement, la félonie aux fonctionnaires, la défection et la trahison aux troupes.

Digitized by Google

C'est sous d'aussi tristes auspices que la session extraordinaire des Etats Généraux devait s'ouvrir; mais avant la réunion des chambres, il ne s'agissait déjà plus des griefs pour le redressement desquels on prétendait avoir pris les armes.

Des hommes se disant Belges avaient conçu à Paris où ils s'étaient réunis, un tout autre projet, dont il parait que l'exécution avait été jugée impraticable dans les circonstances où la France elle-même se trouve.

Mais pour ne pas l'abandonner, ces Messieurs ont imaginé de le diviser et de commencer par une séparation administrative des Provinces du Nord et celles du Midi, sauf à nous insurger de nouveau à la première occasion et à nous donner à la France, lorsqu'elle serait en état de se maintenir en possession de ce présent.

En conséquence il ne fut plus question des griefs, qu'on avait depuis si longtemps articulés, c'était la séparation qu'il fallait. Nous ignorons si elle était fort du goût de la révérende compagnie et de ses auxiliaires les nobles; nous supposons que non; toujours est-il, que se trouvant débordés dans le moment, force leur était d'y souscrire. Mais ce que nous savons positivement, c'est que le projet de séparation n'avait pas l'assentiment de la partie industrielle et commerçante du Midi, qui ne doit pas compter pour peu dans la balance politique des sociétés. Il se pourrait

Digitized by Google

toutefois que ce projet leur eût souri un moment; mais ils n'ont pas tardé à se convaincre que sa réalisation leur serait funeste, en dépit de toutes les déclamations sur la dette hollandaise, sur les exigences du haut commerce des villes maritimes du Nord etc. etc.

Ils ont senti que la réunion de la Belgique aux Provinces septentrionales leur avait procuré d'immenses avantages, en facilitant des débouchés aux produits de leurs manufactures et à ceux de leur agriculture. L'utilité dont pouvait devenir pour eux le systême d'entrepôt introduit dans le Nord, système qui se consolidait de jour en jour, n'est également pas échappée à leur attention. Enfin ils n'ont pu se dissimuler que si l'acquittement de la dette hollandaise imposait au Midi une forte charge, à son tour le Nord en supportait aussi de très notables pour le Midi, en s'assujétissant aux droits de 10 florins par *Hoet* de houilles étrangeres, et de 30 florins par millier de fer étranger, qui avaient été établis pour favoriser nos houillières, nos forges, nos hauts fourneaux et nos propriétaires de forêts, et en consentant à un impôt sur le grain, le sucre et le café, dont son commerce réclame la franchise.

Toutes ces considérations majeures ont vivement frappé nos industriels et nos commerçans: mais placés sous la coupe d'une populace armée, il leur était impossible de manifester, sans s'expo-

Digitized by Google

ser aux plus imminens dangers, une opinion contraire à celle des chefs de la révolte.

Il est inutile de dire que c'était sous la même influence que la plupart des députés du Midi ont agi, quand ils ont voté en faveur de la séparation qui, soit dit en passant, fut accueillie avec empressement par nos concitoyens du Nord.

Cependant le Roi avait cru devoir consentir à cette mesure; mais tandis qu'il ordonnait des dispositions préliminaires, pour réaliser la séparation administrative des deux grandes divisions du Royaume, la rébellion est propagée par les moyens les plus violens dans toutes les provinces méridionales, et enfin les révoltés finissent par établir un gouvernement provisoire qui ose proclamer à la face de l'Europe la déchéance de la dynastie des Nassau.

Stupéfaits et le coeur navré de douleurs à l'aspect de ces manufactures détruites, de ces ateliers fermés, de ces boutiques désertes, de ces maisons dévastées ou incendiées, de ces belles et nombreuses entreprises publiques et particulières suspendues peut-être pour toujours, de ce morne silence qui règne dans nos cités et qui n'est interrompu que par le bruit des bandes armées parcourant nos rues et nos places publiques, stupéfaits, disons-nous, à l'aspect de ce déplorable état de choses, nous demandons où tant de maux s'arrèteront? Nous demandons

Digitized by Google

si une réunion d'hommes pervers de toutes les nuances d'opinions, d'ambitieux et d'aventuriers qui s'appuie sur la populace qu'elle tient sous les armes et qu'elle nous oblige de nourrir, pourra pousser son systême de destruction et de ruine jusqu'à ses dernières conséquences, ou s'il y a encore un pouvoir dans le monde qui ait le droit et l'obligation de nous soustraire à la tyrannie de ces ennemis implacables de tout ordre social où ils ne dominent pas?

Nous nous occuperons incessamment de l'examen de cette question.

Bruxelles, *le* 14 *Octobre* 1830.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google